

Enseignants : organisez dès maintenant votre voyage scolaire de l'an prochain

Le voyage scolaire est l'occasion pour les élèves de découvrir un nouvel environnement et une nouvelle culture. Pour certains, ce voyage constitue leur première expérience à l'étranger. Il relance la curiosité des élèves et les stimule dans la pratique d'une langue étrangère ou dans la découverte d'une culture.

Un voyage scolaire se prépare dès la fin de l'année scolaire. A l'heure des conseils de classe, **les enseignants préparent en ce moment-même le voyage de leur classe pour l'an prochain.**

Pour garantir un niveau de qualité et de sécurité optimum, L'Office national de garantie des séjours linguistiques et éducatifs labellise et contrôle des organisateurs de voyages scolaires, avec le soutien du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Les organismes labellisés et contrôlés par L'Office se doivent de respecter les obligations suivantes sous peine de radiation :

- **Organisation logistique** : finaliser le programme 10 jours au moins avant le départ, envoyer de la documentation générale concernant le lieu du séjour, transmettre les coordonnées de l'interlocuteur local et des familles d'accueil avant le séjour.
- **Disponibilité 24h/24h** : pendant le séjour, l'organisme français est joignable 24h/24h en cas de besoin.
- **Hébergement** : garantir le nombre d'élèves par famille : habituellement de 2 ou 3, et au maximum 4 en période chargée ou circonstances particulières, prendre en considération les situations particulières de certains élèves (allergies par exemple), choisir un hébergement collectif agréé par le ministère de tutelle pour un séjour en France.
- **Sécurité** : s'assurer que le transporteur respecte la législation du transport en vigueur en France.
- **Suivi qualité du voyage** : offrir une possibilité de recours en cas de dysfonctionnement. Dans le cadre des organismes qu'il labellise, L'Office peut réunir sa commission de médiation paritaire, composée de fédérations de parents d'élèves et d'associations de consommateurs agréées d'une part, et de professionnels du secteur d'autre part.

Retrouvez en ligne :

- l'intégralité du Contrat Qualité : <http://loffice.org/fr/qui-sommes-nous/qualite>
- la liste des organismes labellisés par L'Office : www.loffice.org
- le guide « Voyages scolaires éducatifs : les essentiels » : <http://loffice.org/fr/voyages-scolaire-educatif>